



Montreuil, le 28 Novembre 2015

L'assemblée générale du SNEMG élit son nouveau bureau.

L'assemblée générale du SNEMG s'est tenue le jeudi 26 novembre durant le congrès du CNGE à Dijon. L'assemblée générale a adopté le rapport moral du président et le rapport financier du trésorier. Conformément aux statuts, la moitié du conseil d'administration a été renouvelée. A la suite, le nouveau conseil d'administration s'est réuni et a élu le nouveau bureau composé comme suit :

<u>Président :</u>	Dr Anas Taha,	(Paris)
<u>Vice-président :</u>	Dr Matthieu Calafiore,	(Lille)
<u>Secrétaire général :</u>	Dr Sébastien Leruste,	(La Réunion)
<u>Secrétaire général adjoint :</u>	Dr Arnaud Gouget,	(Dijon)
<u>Trésorier :</u>	Dr Bertrand Stalnikiewicz,	(Lille)
<u>Trésorier adjoint :</u>	Dr Jean-Marc Franco,	(La Réunion)
<u>Chargé de mission site web :</u>	Dr Michel Papa,	(Nice)
<u>Chargée de mission :</u>	Dr Sophie Prévot,	(Lille)
<u>Chargé de mission :</u>	Dr Cyrille Vartanian	(Nantes)

Ce nouveau bureau du SNEMG va poursuivre ses actions en faveur du développement de la Filière Universitaire de Médecine générale.

Cette journée a également été l'occasion d'une intervention de Madame la Ministre de la Santé en plénière lors du congrès du CNGE¹. Lors de cette intervention, plusieurs annonces ont été faites dans le cadre du pacte Territoire Santé 2. Parmi elles, le SNEMG salue la confirmation de l'ouverture des 80 postes de chefs de clinique des universités en Médecine générale sur 2 ans.

Le SNEMG salue également l'engagement à maintenir la formation à la maîtrise de stage hors quota. Le SNEMG rappelle que le hors quota doit concerner la formation à la maîtrise de stage pour les 2^{ème} et 3^{ème} cycles des études médicales.

Le SNEMG a pris note de la volonté de Madame la Ministre de la Santé d'augmenter les rémunérations des maîtres de stage des universités (MSU). Il reste cependant à définir les modalités exactes de cette rémunération et son début effectif. Si le SNEMG salue là encore cette annonce qui constitue l'une de ses revendications, il reste vigilant à son application pratique. Le SNEMG rappelle qu'une revalorisation significative de la rémunération est nécessaire afin de reconnaître à sa juste valeur l'engagement des MSU dans la formation des futurs médecins.

Les annonces faites par Madame la Ministre de la Santé dans le cadre du pacte Territoire Santé 2 vont dans le bon sens. Elles doivent à présent être mises en œuvre de façon concrète et ce, dans les meilleurs délais.

Dr Anas Taha, Président du SNEMG
Dr Matthieu Calafiore, Vice président du SNEMG

¹ Discours de Mme Marisol Touraine le 26 Novembre 2015 lors du congrès du CNGE à Dijon. Disponible sur : <http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/discours,2333/intervention-de-marisol-touraine,18188.html>